

Repères technico-économiques ateliers volailles de chair en circuit court

Synthèse réalisée à partir d'enquêtes menées
en 2020-2021 auprès de 14 EXPLOITATIONS AGRICOLES
de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

1. PROFIL DES ATELIERS « VOLAILLES DE CHAIR » ENQUÊTÉS

Activité de l'atelier volailles	<ul style="list-style-type: none"> - Production principale - Bio ou conventionnel - Activités démarrées depuis plusieurs années (12 ans d'ancienneté en moyenne)
Nombre de volailles par an	6 300 volailles commercialisées (moyenne) (entre 1100 et 14 000 selon les fermes - médiane : 5 400 volailles/an)
Niveau de transformation	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % des ateliers proposent des volailles entières PAC - 57 % des ateliers font de la découpe - 36 % des élevages enquêtés vendent des produits transformés, 29 % effectuent cette transformation <u>eux-mêmes</u>
Modes de vente	Tous modes de vente en circuits courts (direct et indirect)
Main d'œuvre	2,2 UTH sur l'exploitation en moyenne (de 1 à 4 UTH)

2. PERSPECTIVES ET OPPORTUNITÉS

On peut démarrer un atelier de volailles de chair en circuit court en commençant "petit", sans faire de gros investissements au départ.

En matière d'élevage, les exploitants pourront construire au fur et à mesure, en augmentant la capacité (ajout progressif de poulaillers), puis "complexifier" leur système, avec par exemple la mise en place de poussinières.

L'activité pourra enfin être optimisée dans le temps : il s'agira notamment de moderniser les équipements, d'adapter à la main d'œuvre, de rajouter des activités qui étaient sous-traitées auparavant, ou encore de procéder à l'intégration de nouveaux produits en transformation...



3. L'ÉLEVAGE TYPE DE VOLAILLES DE CHAIR EN CIRCUIT COURT

Cheptel et espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Elevages souvent multi-espèces -> grande diversité possible : poulets, pintades, dindes, chapons, canards à rôtir, oies, poulardes, chapons de pintade, cailles, pigeons... - Les élevages de cailles et de pigeons sont minoritaires et généralement spécialisés. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - 4 espèces dominantes (plus de 70 % des élevages) : Poulet > Pintade > Dindes > Chapons - Canards : 29 % des élevages - Races locales parfois (ex. Gauloise blanche en Bresse) 	
Type génétique	Prépondérance de souches à croissance lente	
Période d'élevage	Production régulière sur toute l'année , au moins pour les poulets et pintades : 92 % des élevages	
Nombre annuel d'animaux élevés	De 1200 à 15 500 volailles élevées /an : - Moyenne : 6 860 - Médiane : 5 870	<ul style="list-style-type: none"> - De 1000 à 4000 volailles élevées/an : 21,4 % - De 4 000 à 9000 volailles élevées/an : 57,1 % - Plus de 9000 volailles élevées/an : 21,4 %

Cycle de production des poulets :

Stade d'achat des volailles :

- "à 1 jour" : 50 % des élevages
- "démarrées" : 64 %
- La stratégie peut être différente selon l'espèce et la période de l'année.

Taux de perte en élevage (mortalité) : 5,2 % (forte hétérogénéité)

Age moyen des lots en fin d'élevage : 17,7 semaines, soit 124 jours



4. ORGANISATION DE L'ABATTAGE SELON LES ESPECES DE VOLAILLES

6 335 volailles abattues en moyenne par an -> 89,1 % sont des poulets et des pintades (médiane : 91,5%)

	Taux d'exploit. concernées	Période et fréquence d'abattage	Nbre moyen d'animaux abattus / an	Poids carcasse moyen d'une volaille à l'abattage
Poulets	100 %	Pratique régulière hebdomadaire (46,4 semaines/an en moyenne) - "1 fois par semaine" : 69,2 % - "2 fois par semaine" : 23,1 %	5 054 (de 420 à 12 000)	2,09 kg [Repère RCC 2011-2013 : entre 2,02 et 2,20 kg, selon si effilé, avec ou sans abats]
Pintades	78,6 %	Pratique hebdomadaire "en période normale" (sauf fin d'année) (44,5 semaines/an en moyenne) - "1 fois par semaine" : 80 %	995 (de 311 à 2 300)	1,68 kg [Repère RCC 2011-2013 : 1,70 kg éviscérée sans abats]
Dindes et chapons	85,7 %	En fin d'année ("volailles festives") sur 4 semaines par an en général	225 (de 87 à 500 /an)	Dinde : 5,05 kg (hors espèces spéc.) [Repère RCC 2011-2013 : 4,60 kg entière]
				Chapon : 3,89 kg [RCC 2011-2013 : 3,8 kg entier]
Canards	35,7 %	Assez régulier en général : (35,3 semaines /an)	295 (médiane : 327)	2,45 kg [Repère RCC 2011-2013 (canard à rôtir) = 2,45 kg éviscéré avec abats]

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ATELIER DÉDIÉ À L'ABATTAGE - TRANSFORMATION



Surface du bâtiment : de 20 à 120 m² – moyenne 56 m²

Statut sanitaire pour l'abattage :

	% d'ateliers disposant de ce statut	Taille moyenne de l'atelier (bâtiment)	Nombre annuel moyen de volailles abattues
EANA* (anciennement tuerie)	78,6 % (Repère RCC 2011-2013 : 71%)	50,1 m ² (médiane 44,8 m ²) (Repère RCC 2011-2013 : 33 m ²)	5 358 (médiane 5 000) (Repère RCC 2011-2013 : 3 512)
Abattoir agréé CE	21,4 % (Repère RCC 2011-2013 : 29%)	76,7 m ² (médiane 60 m ²) (Repère RCC 2011-2013 : 120 m ²)	9 917 (médiane 8 350) (Repère RCC 2011-2013 : 10 000)

*EANA : Etablissement d'Abattage Non Agréé

Matériel et équipement utilisés pour l'abattage :

Opération	Règlementation / Bonnes pratiques	Résultats de l'enquête
Etourdissement	CE 1009/2009 : tout animal doit être étourdi avant la saignée. Electronarcose avec dispositif d'affichage et d'enregistrement des paramètres électriques	- 100 % ont des électronarcoses, majoritairement en « V », à bain d'eau pour les chaînes automatiques à « haut débit » - Pas d'utilisation de système de percussion de la boîte crânienne.
Saignée	Section des 2 carotides pour une saignée profuse	Saignée : "par le cou" (36 %) ou "par le bec" (64 %)
Plumaison		- Systèmes à doigts pour tous les ateliers, dont 29 % avec des plumeuses rotatives automatiques. - 21 % des enquêtés ont un double poste : -> ils disposent en complément d'une plumeuse : -> à disque (7 %) ou à rouleaux "pour les finitions" (14 %).
Eviscération	Recommandation : poste d'éviscération suspendu plutôt que sur table.	
Ressuyage	Recommandations : - Refroidir de 37°C/40°C (température des volailles vivantes) à 10°C en moins de 6 heures. - Si l'atelier dispose d'une chambre froide unique, la chambre froide doit être vide à l'introduction des carcasses chaudes. - Chambre froide d'une puissance adaptée au volume à refroidir.	Système d'accroche : Rail pour la grande majorité des ateliers, utilisé sur tout ou partie des étapes d'abattage. Seulement 7 % ont une chaîne d'abattage motorisée.

6. DÉCOUPE / TRANSFORMATION ET PRODUITS FINIS

Types de produits vendus (par degré de transformation) :

	Volailles PAC	Morceaux de découpe	Produits transformés
% d'élevages proposant ce type de produit	100 %	57 % <i>(Repère RCC 2011-2013 : 42 %)</i>	36 % <i>(Repère RCC 2011-2013 : 38 %)</i>
Part moyenne du poids de l'animal dédiée à la gamme	42,6 %	52,3 %	5,1 %

Aujourd'hui, un porteur de projet doit envisager de faire de la découpe pour satisfaire la demande. La transformation peut alors servir à valoriser ce qu'il reste de la découpe (ex. carcasse, invendus en terrines, rillettes)... mais attention, au temps de travail et au coût !

Modes de présentation des volailles PAC :

Volailles présentées la plupart du temps :

- avec le cou (86 % des exploitations)
- avec la tête (71 % des exploitations) - *(N.B : la tête d'un animal mort peut rebuter certains types de clientèle... il est donc important de s'adapter !)*
- sans les pattes (100 % des exploitations)
- éviscérées avec abats (71 % des exploitations) (sans abats : 29 % des exploit.)

Pertes : La découpe occasionne des pertes, que les producteurs évaluent difficilement



7. CONSOMMATION DE FLUIDES ET D'ÉNERGIE

Consommations de l'atelier volailles en CC sur les postes eau, électricité, gaz

Principaux postes d'utilisation :

- de l'eau : cuve de trempage, nettoyage (eau sanitaire)
- d'électricité : matériel et équipements, dont les chambres froides (ressuyage...), le(s) congélateur(s) et la climatisation, ainsi que la production d'eau chaude
- de gaz : en élevage, pour le chauffage des poussinières.

Données de consommation issues de relevés de compteurs en abattage de volailles

Consommation d'eau	0,75 m ³ d'eau consommée en moyenne pour 50 volailles abattues (médiane : 0,67 m ³ - de 1,14 à 0,57 m ³)
Consommation d'électricité	28,8 kWh d'électricité consommée en moyenne pour 50 volailles abattues (médiane : 22 kWh - de 12 à 36 kWh)

Charge totale moyenne "électricité, gaz, eau" :
0,48 € / volaille élevée

(médiane 0,43) (de 0,11 à 1,17 €).

(ce poste peut être plus ou moins important suivant le niveau et le type de découpe / transfo. de l'atelier).

-> **A raisonner à partir des éléments suivants :** Performance énergétique des bâtiments et des équipements - Isolation thermique - Optimisation heures creuses / heures pleines - Systèmes d'économie et/ou de récupération d'énergie...

8. GESTION DES DÉCHETS

En relatif par rapport à d'autres filières animales, la part représentée par les volailles sur l'ensemble des déchets est faible (10 % ou moins par rapport à la quantité de produits finis). Néanmoins si l'exploitation n'a que cet atelier, l'élimination des déchets produits implique une organisation spécifique pour l'exploitation qui doit les gérer de façon conforme à la législation.

L'équarrissage doit être sous-traité auprès d'une filière agréée.

Charge d'équarrissage moyenne : 18,4 € pour 100 volailles élevées

Modalités de gestion concrète (viscères) :

Stockage : en général congélation, sinon chambre froide "déchets".

Fréquence d'enlèvement : variable selon la capacité de stockage et la quantité de déchets produits.

-> Cas recensés : "à chaque abattage", "hebdomadaire", "2 fois par mois", "tous les mois ou 1,5 mois".



9. TRAITEMENT DES EFFLUENTS / ASSAINISSEMENT

L'assainissement est un poste à prévoir en amont dans tout projet de bâtiment. Il doit être en conformité avec la réglementation. Si les volumes de production de l'atelier sont inférieurs à 500 kg par jour, c'est le Règlement Sanitaire Départemental qui s'applique au traitement des effluents de l'atelier. Si besoin, les ateliers peuvent envisager la mise en place d'un système autonome d'assainissement (micro-station d'épuration, filtre à roseau, fosse septique...)

Systèmes de pré-traitement des eaux usées :

Bonde à panier : 42 % des ateliers

Bac de dégraissage : 75 % des ateliers avec 1 ou plusieurs bacs , volume : de 100 à 700 L (médiane : 500 L)

Système d'assainissement :

- **Fosse toutes eaux :** concerne 69 % des exploitations enquêtées
(Exemple d'un atelier 38 m² avec 4 400 vol. abattues / an : Volume : 3 000 litres - "Vidage une fois par 1 an")
- Tout à l'égout : 15 % - Lagune : 8 % - Fosse à lisier : 8 % - Autres systèmes possibles : filtre à roseaux, micro-station d'épuration...

10. TEMPS DE TRAVAIL

Type d'activité	Temps moyen passé pour 100 volailles	Nombre de volailles par heure de travail
Abattage (y.c nettoyage-désinfection)	15,5 h	7,76 vol. (de 3,3 à 12,5)
Découpe / Transformation (cas des ateliers effectuant eux-mêmes la découpe et/ou la transformation)	13,2 h Moyennes pour les ateliers réalisant : - PAC + découpe : 12,2 h - PAC + découpe + transfo : 20,2 h	10,6 vol. (de 4,1 à 23,3)
Commercialisation / Gestion / Admin.	16,0 h	8,3 vol. (de 3,3 à 20)

11. LES PRODUITS DE L'ACTIVITE VOLAILLES EN CIRCUIT COURT

Prix de vente des volailles entières PAC élevées (agriculture conventionnelle)

	Circuits directs (ferme) (en € TTC / kg)	Circuits indirects (GMS...) (en € HT / kg)
Poulet entier	9,22 € (méd. : 9,08 €) <i>[Agriculture biologique : 11,40 €]</i>	7,87 € (méd. : 7,34 €)
Pintade entière	10,59 € (méd. : 10,30 €)	9,54 € (méd. : 9,24 €)
Dinde	12,65 € (méd. : 13,15 €)	10,28 €
Chapon	15,65 € (méd. : 15,60 €)	14,12 €
Canard à rôtir	10,57 €	/
Oies	13,67 €	/



Produits de l'atelier volailles :

Chiffre d'affaires de **17,06 €** par volaille élevée

(médiane 18,23 €) (de 11,16 à 24,79 € / vol.)

- **13,77 €** /vol. pour les ateliers proposant uniquement de la volaille PAC
- **18,34 €** / vol. lorsqu'il y a une activité de découpe et éventuellement de transfo.

12. LES CHARGES DE L'ACTIVITE VOLAILLES EN CIRCUIT COURT

Charges de l'atelier Volailles : **10,87 €/volaille élevée** (médiane : 10,58 € - de 7,11 à 15,93 €)

(hors main d'œuvre exploitants et charges financières (annuités d'emprunt))

	Charge moyenne en €/volaille	Part des charges totales représentée
Charges opérationnelles Elevage	7,46 € / volaille (médiane : 7,57 € - de 4,89 à 9,62 €)	69,8 %
Charges opérationnelles Abattage / Découpe / Transformation	0,74 € / volaille (médiane : 0,64 € - de 0,28 € à 1,98 €)	7,1 %
Charges opérationnelles Commercialisation / Gestion / Admin	0,67 € / volaille (médiane : 0,39 € - de 0,06 € à 1,48 €)	5,4 %
Charges de structure Transversales / Non affectables	2,05 € / volaille (médiane : 1,77 € - de 0,54 € à 4,85 €)	17,7 %

Détail des charges sur quelques postes (en € pour 100 volailles élevées) :

Main d'œuvre salariale volailles : 160 € (médiane : 159 €)
Autres frais vente (commissions PVC/drive, pl. marchés, dons / cadeaux...) : 86 €
 (médiane : 107 €)
Electricité : 32 € (médiane : 27 €)
Frais de transport : 29 € (médiane : 29 €)
Entretien de réparation bâtiment volailles : 25 € (médiane : 20 €)
Produits d'entretien et achat de matériel : 24 € (médiane : 28 €)
Equarrissage : 18 € (médiane : 14 €)

Gaz : 17 € (médiane : 18 €)
Foncier : 17 € (médiane : 11 €)
Produits de nettoyage / désinfection : 13 € (médiane : 12 €)
Eau : 12 € (médiane : 8 €)
Communication / Promotion : 12 € (médiane : 5 €)
Emballages : 10 € (médiane : 8 €)
Timbres / Téléphone / Internet : 10 € (médiane : 8 €)

EN SAVOIR PLUS SUR LA PRODUCTION DE VOLAILLE DE CHAIR EN CIRCUIT COURT



- **PEPIT VOLCOTCOT - VOLAILLES CIRCUIT COURT - COUT DE PRODUCTION** Compte-rendu d'études - Chambre d'agriculture de la Drôme - 2021
Le projet PEPIT Volcotcot visait à construire un outil de calcul de coût de production pour les filières volailles en circuits courts.
- **Guide d'accompagnement des exploitations d'EANA de la filière avicole** – DRAAF/CRA/AFRAC Occitanie – Janvier 2022
- « **J'éleve mes volailles : quelles sont mes obligations ?** » + « **Elevage de volailles : Guide d'informations sanitaires** » - GdS du Rhône – Rhône Terre d'Éleveurs

- **RCC 2011-2013 : PRODUIRE DES VOLAILLES DESTINEES AUX CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION** - Etude issue du projet CASDAR 2010 « *Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser les développement des circuits courts de commercialisation.*

- **Fiche « Gestion des déchets - Sous-Produits Animaux (SPAn) »** - Chambre régionale d'Agriculture Pays de Loire (voir p 48 - chapitre III.5. du Guide des bonnes pratiques pour la transformation fermière de produits à base de porc)
- **Les autocontrôles dans les ateliers de transformation carnée à la ferme** – Guide d'accompagnement à la réalisation des autocontrôles microbiologiques et chimiques – Chambres d'agriculture France





Auteurs :

Cette fiche "Repères technico-économiques - Ateliers volailles de chair en circuit court" a été réalisée par les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, à partir des enquêtes réalisées et de l'implication des conseillers des Chambres d'agriculture de l'Ain (Céline FACUNDO), de l'Allier (Aude GIROU), de l'Ardèche (Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU), du Cantal (Laurence BRUEL), de la Drôme (Nathalie SEAUVE), de l'Isère (Gilles TESTANIERE), de la Loire (Jean-Pierre SAUVAGE), de la Haute-Loire (Claire GARÇON), du Puy de Dôme (Monique TOURNADRE) et du Rhône (Marie-Pierre COUALLIER).

Contact :

Chambre régionale d'agriculture
Auvergne-Rhône-Alpes

Agrapole - 23, rue J. Baldassini
69364 LYON Cedex 07

Aude MIEHÉ-GEORGET
aude.miehe@aura.chambagri.fr



Travaux réalisés avec le soutien financier de :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*